

## C.S.S.C.T.

### Compte-rendu de la réunion de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail. (C.S.S.C.T.) du 16/12/2025

<u>Présents</u> :	- Président de la C.S.S.C.T.	M. Loïc RICHARD
	- Membres de la C.S.S.C.T.	Mme Christelle TAVOLIERI M. Fabrice GERBER M. Stéphane SCHNEIDER Mme Dorothée LEGRAIN
	- Invités	M. Eric MEYER M. Dominique BRAUN
	- Excusés	Mme Stéphanie BLASER Docteur Michelangelo FUDA, Santé au travail Docteur AL SHARE Santé au travail Docteur Alina FLOREA Santé au travail Docteur Dana, MACAVEI Santé au travail M. Marc PETER, CARSAT Mme Marjorie SOLANO, Inspection du travail

---

#### Ordre du jour :

- 1) Validation du précédent compte-rendu
  - 2) Planning prévisionnel des réunions de la CSSCT
  - 3) Evaluation des risques 2026
  - 4) Situation concernant un accident du travail
  - 5) Divers
  - 6) Visite du site
-

## 1) Validation du compte-rendu du 23 septembre 2025

La C.S.S.C.T valide le compte-rendu du 23 septembre 2025.

## 2) Planning prévisionnel des réunions de la CSSCT

- |                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| - Résidence sociale MOLIERE à COLMAR | le 24/03/2026 |
| - Résidence sociale SOULTZ           | le 23/06/2026 |
| - Résidence sociale LA ROCHELLE      | le 29/09/2026 |
| - Résidence sociale GAMBETTA         | le 15/12/2026 |

## 3) Evaluation des risques 2026

M. Eric MEYER rappelle qu'il est toujours difficile d'avoir un retour dans les temps et que c'est une obligation réglementaire de faire ces évaluations des risques.

Il est rappelé que les dirigeants doivent vérifier ces évaluations avant transmission pour ne pas avoir de demandes déraisonnables.

Il est rappelé que les armoires à pharmacie doivent se trouver dans les salles de pause.

Il faudrait se référer au compte-rendu de la CSSCT du 23 septembre 2025 point 2) concernant les risques de conflit avec les usagers et mettre la procédure d'alerte à disposition.

M. Stéphane SCHNEIDER rappelle qu'il existe une procédure concernant les véhicules de service par rapport aux nuisibles.

## 4) Situation concernant un accident du travail

M. Eric MEYER nous informe qu'une infirmière a subi une exposition au sang et que la procédure ainsi que le suivi ont été respectés.

La procédure de précaution standard est en pièce jointe de ce rapport.

## 5) Divers

- Des devis pour des défibrillateurs ont été effectués en vue de les installer dans les résidences sociales. Préalablement, il faudrait vérifier avec les gestionnaires s'il y a un besoin réel de ces DEA et s'il n'y en a pas à proximité. Concernant le financement, il faudrait prendre contact avec les mairies car ces dispositifs sont coûteux.

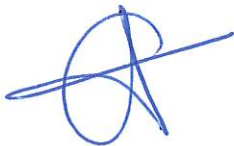
- Une demande de maladie professionnelle a été effectuée à la suite d'un accident du travail ; une enquête est en cours.
- Le logement du régisseur à Gambetta devrait être livré en janvier ; voir avec ALSA et ICF.
- Une formation sur le deuil a eu lieu avec différents services. La question a été posée sur l'application éventuelle d'un protocole en cas de décès dans les résidences sociales. M. Stéphane SCHNEIDER va se renseigner pour savoir si un protocole a déjà été mis en place.

## 6) Divers

Visite du site : rien à signaler

Prochaine réunion  
Le mardi 24 Mars 2025 à 14 heures  
Résidence sociale Molière  
4 Rue de Guebwiller  
68000 COLMAR

Le secrétaire  
Christelle Tavolieri



Le président  
Loïc Richard



